

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS  
DU PRÉSIDENT N°2024-37-P**

**DÉCISION DU PRÉSIDENT DU SYNDICAT MIXTE DE L'OUVÈZE PROVENÇALE**

**Objet : Demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau RMC pour la définition d'un projet de gestion sédimentaire et redynamisation de bande active de l'Ouveze à Buis-les-Baronnies**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°2020-19 relative aux délégations du Président ;

Vu la délibération n°2024-04 relative au programme d'actions prévisionnel 2024, et l'inscription de provisions pour études et travaux d'urgence,

Vu le plan de financement de l'opération présenté ci-dessous ;

Depuis 2021, le SMOP s'est engagé dans la réalisation d'une étude hydraulique, hydromorphologique et de définition de l'espace de bon fonctionnement de l'Ouveze. Cette étude a notamment permis d'observer les processus de fermeture de bande active et changement de style fluvial subits par l'Ouveze.

La question de la dynamisation du transport sédimentaire, de la préservation de l'espace réservé à l'Ouveze et la réouverture de la bande active sont au cœur du programme d'actions en cours de validation.

Les 10 mars et 1<sup>er</sup> avril 2024, l'Ouveze a connu des épisodes de crue d'occurrence supérieure à 2 ans. Lors de ces épisodes, l'Ouveze a érodée ses berges en rive droite et gauche à l'aval de Buis-les-Baronnies, se rapprochant ainsi fortement d'enjeux forts (route départementale et station d'épuration).

Dans ce contexte, le SMOP ambitionne de porter un projet visant à favoriser la mobilisation naturelle des sédiments de l'Ouveze à Buis-les-Baronnies et la réouverture de la bande active. Cette action participera à l'amélioration de la qualité fonctionnelle du cours d'eau.

La demande de financement présentée vise la définition d'un projet adapté par un maître d'œuvre.

Le Président du Syndicat Mixte de l'Ouveze Provençale,  
VALIDE le plan de financement prévisionnel tel que présenté :

Organismes	Montants en €	Taux de participation prévisionnel
AERM&C	4 500	30 %
Département de la Drôme	5 250	35%
<b>Total subventions en €</b>	<b>9 750 €</b>	<b>65%</b>
Autofinancement SMOP	5 250 €	35%
<b>Total en €</b>	<b>15 000 €</b>	<b>100%</b>

SOLLICITE auprès de l'Agence de l'Eau RMC, une subvention d'un montant de 4 500 € pour le financement de la mission susmentionnée.



Envoyé en préfecture le 16/07/2024  
Reçu en préfecture le 16/07/2024  
Publié le 16/07/2024  
ID : 084-200044402-20240716-2024\_37\_P-AU

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS  
DU PRÉSIDENT N°2024-37-P**

La présente décision fera l'objet d'une information au comité syndical lors de sa prochaine séance.

Fait à Entrechaux, le **16 JUIL. 2024**

Le Président,  
Jean-François PERILHOU



Le Président :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de l'établissement ;
- Informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.